

Sur lesoir.be

Entretiens, débats en ligne : l'actualité vit sur le site du « Soir ». En voici des moments forts. Et si vous avez le temps, allez sur lesoir.be/debats.

Les livres politiques, à quoi bon ?

En cette campagne électorale, les livres politiques font florès à la devanture des libraires. Quel est leur impact réel ? On en parle avec **Dirk Vanoverbeke**.
Qui écrit à qui ?
Tous écrivent des livres, qu'ils soient socialistes, écologistes, démocrates ou libéraux. Ce ne sont cependant pas les politiciens qui les rédigent à proprement parler. Ils font souvent appel à des nègres qui les aident dans la rédaction. Il y a bien sûr des exceptions comme le ministre des Affaires étrangères qui est réellement l'auteur de ses écrits, n'hésitant pas à s'entourer d'experts pour mieux se faire comprendre auprès du public. Mais ce n'est pas la majorité. Toutefois, les hommes politiques remarquent qu'il y a régulièrement un décalage entre leur discours strict et ce qui est mis par la suite sur papier. Dès lors, il arrive fréquemment qu'ils se remettent à écrire eux-mêmes.



En ce qui concerne le public de ce type de lecture, il s'agit d'observateurs de la politique, de politologues, de journalistes ou personnes d'opinion, de professeurs d'université.
À quoi servent les livres politiques ?
On observe que plus on avance vers la date des élections, plus il y a de livres d'hommes politiques qui sortent. C'est donc bien sûr un outil électoraliste qui permet au politicien de se profiler et, au passage, de flatter son ego. Mais ce type de livres reste digne d'intérêt pour le domaine démocratique qui nécessite qu'on s'exprime énormément, que l'on donne ses opinions, mais aussi qu'on en fasse circuler à propos de la chose politique. Il faut pouvoir développer ses idées autrement que dans une émission radio ou télévisée qui dure non seulement 30 à 45 minutes, mais qui compte nombre d'intervenants, laissant finalement peu de place à l'exposé de l'homme politique. Le livre politique, au contraire, permet d'aller davantage au fond des choses, de crédibiliser le politique et de légitimer les projets de celui-ci puisqu'il peut y préciser ses idées.

aujourd'hui

11:02



Réforme fiscale : MR et PS sont-ils irréconciliables ?
On en parle à 11 h 02 avec **Dominique Berns**

la carte blanche

Professeurs **A.-L. Jacquemart (UCL)**, **N. Dendoncker (UNamur)**, **M. Dufrêne (ULG-GemblouxAgroBioTech)**, **O. Guillitte (ULG)**, **T. Hance (UCL)**, **G. Mahy (ULG-GemblouxAgroBioTech)**, **P. Rasmont (UMons)**, **N. Schtickzelle (UCL)**, **E. Sérusiaux (ULG)** et **H. Van Dyck (UCL)**

Enjeux de la Politique agricole commune en Wallonie : une volonté de découpler nature et agriculture ?

Le Programme de développement rural (PDR), en cours d'élaboration en Wallonie, risque de nuire à l'interaction entre agriculture, environnement, biodiversité et paysages et de la rendre plus difficilement finançable.

La Politique agricole commune (PAC) a significativement évolué depuis sa mise en place en 1962 et comprend aujourd'hui deux grands piliers : le premier porte sur les aides directes à l'activité agricole et à la commercialisation des produits (aides maintenant liées au respect de conditions d'exploitation et partiellement découplées de la production) ; le deuxième est consacré au développement rural, au travers notamment de mesures d'encouragement à la protection de l'environnement et de la biodiversité.

La mise en œuvre du premier pilier pour la nouvelle période de programmation 2015-2020 a fait l'objet d'un accord entre le ministre C. Di Antonio, en charge de cette compétence en Wallonie, et les syndicats agricoles au début de cette année. Dès lors que le règlement euro-

péen a assoupli les marges de manœuvre laissées aux Etats-membres, des ajustements peuvent être effectués dans chaque pays. C'est le cas, et l'accord prévoit les termes de la répartition de près de deux milliards d'euros pour la période 2015-2020 (1).

Le second pilier porte donc sur le développement rural et sous-tend le rôle multifonctionnel de l'agriculture, un modèle auquel nos concitoyens adhèrent et que nous soutenons explicitement. Comme le prévoit le futur Code wallon de l'agriculture (2), notre agriculture doit être « (...) *familiale et diversifiée, (...) encourager l'emploi dans le monde agricole et améliorer la qualité de vie des agriculteurs, et être respectueuse de l'environnement et des hommes* ». Parmi les objectifs clairement affichés figure la préservation de l'environnement, de la biodiversité et des paysages.

C'est là que la situation actuelle est particulièrement délicate, voire inquiétante, car l'instrument de « mise en exécution » du second pilier, le Programme de développement

rural (PDR), actuellement en fabrication en Wallonie, modifie fondamentalement le réseau de liens qui associent ces différents objectifs. La version en préparation propose des mécanismes d'aide contradictoires, en opposition flagrante avec le modèle.

L'Europe, et la Wallonie plus particulièrement, jouissent d'une agriculture qui a façonné des paysages très appréciés et hébergeant une quantité de nature tout à fait exceptionnelle, dont les prairies peu amendées et les pâturages non intensifs sont le meilleur exemple. Ces zones sont prises en charge par le PDR à travers le financement des Mesures agri-environnementales (MAE) et de collaborations plus discrètes mais très efficaces entre les gestionnaires de réserves naturelles et les agriculteurs. Des surfaces importantes de sites de grand intérêt biologique de Wallonie bénéficient de l'aide d'agriculteurs pour assurer un fauchage ou un pâturage périodique, et donc la gestion appropriée dont ces surfaces ont besoin pour maintenir leur niveau de biodiversité.

Par ailleurs, si l'avènement de l'agriculture industrielle, au sor-

tir de la dernière guerre, a permis d'assurer l'autonomie alimentaire, elle a engendré toute une série de problèmes. Avec le gigantisme des machines agricoles, l'utilisation massive d'engrais chimiques et de pesticides, ou les remembrements dévastateurs, les défis de pollution de

agriculture, environnement, biodiversité et paysages plus difficile, et en tout cas non ou difficilement finançable. Le diable est bien dans les détails ; voici notamment de quoi il s'agit :

- révision de critères de charge minimale en bétail excluant les gestionnaires les plus

La Wallonie jouit d'une agriculture qui a façonné des paysages très appréciés.

l'eau potable, d'érosion des sols et de coulées boueuses, de régressions et de disparitions d'espèces sauvages sont majeurs et nécessitent des actions urgentes et concertées. La diminution de cet impact environnemental implique à la fois d'adapter les méthodes culturales mais également de restaurer une infrastructure verte régulatrice comme les haies, les bandes boisées et enherbées... Ces mesures dépendent aussi des MAE.

Au travers de quelques modifications, en apparence mineures, le PDR en cours de préparation et les nouveaux formulaires récemment envoyés aux agriculteurs détricotent le modèle, rendant l'interaction entre

extensifs et donc les plus favorables à la biodiversité ;

- révision des possibilités de cumul d'aides pénalisant les agriculteurs les plus impliqués dans la gestion des milieux naturels ; exclusion du bénéfice de primes du premier pilier pour ces mêmes agriculteurs ;

- introduction d'un plafond par exploitation pénalisant les agriculteurs fortement impliqués dans le programme MAE et dans la gestion de grandes superficies de haute valeur biologique.

C'est donc bien le modèle agricole auquel chacune et chacun d'entre nous tient, y compris une majorité d'agriculteurs (3), qui est en danger. Alors que

les mesures qui sous-tendent ce modèle coûtent finalement fort peu et qu'elles permettent de garantir le revenu de familles d'agriculteurs qui ont pris le risque d'explorer de nouveaux modes de gestion, de diversifier leurs revenus et de diminuer leur impact sur l'environnement.

Nous appelons donc à une réévaluation rapide du Programme de développement rural que le gouvernement wallon s'approprie à soumettre à la Commission européenne. Avant que ces règles n'écartèlent radicalement les liens qui subsistent entre l'agriculture et les femmes et les hommes qui la pratiquent d'un côté et l'environnement, la nature, les paysages et les citoyens qui en bénéficient de l'autre. ■

(1) Communiqué de presse du ministre : <http://diantonio.wallonie.be/le-ministre-carlo-di-antonio-et-les-syndicats-d-agriculteurs-s-accordent-sur-la-mise-en-uvre-de-la-pac-en-wallonie> (22/1/2014).
(2) Communiqué de presse du ministre : <http://diantonio.wallonie.be/la-wallonie-se-dote-d-un-code-wallon-de-l-agriculture> (23/1/2014)
(3) <http://www.gembloux.ulg.ac.be/eg/capru/etudes/7-etudes/103-lagriculture-multifonctionnelle-en-rw>

L'avènement de l'agriculture industrielle, au sortir de la dernière guerre, a permis d'assurer l'autonomie alimentaire, mais a aussi engendré de nombreux problèmes.

© ALAIN DEVEZ

